



République Française

COMMUNE DE CEVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 05 avril 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le cinq avril à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Marie-Christine DORIDANT, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Madame Evelyne PELLICANO a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°15/24 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024.

VU les articles L.2121-29, L.2121-1 à L.2121-23, R.2121-9 et R.2121-10 du Code général des collectivités territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les associations locales dans leurs actions,

Monsieur le Maire propose d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que le vote de la subvention à accorder à l'association du club des aînés du Nant Bayet pour 2024 est reporté à une séance ultérieure ;
- **DÉCIDE** d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2024 :
 - Coopérative scolaire : 2 500 € ;
 - Union fédérale des anciens combattants et victimes de guerre (UFAC) : 50 €.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 12/04/2024

Publié le : 12/04/2024

Publié sur le site internet le : 12/04/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com